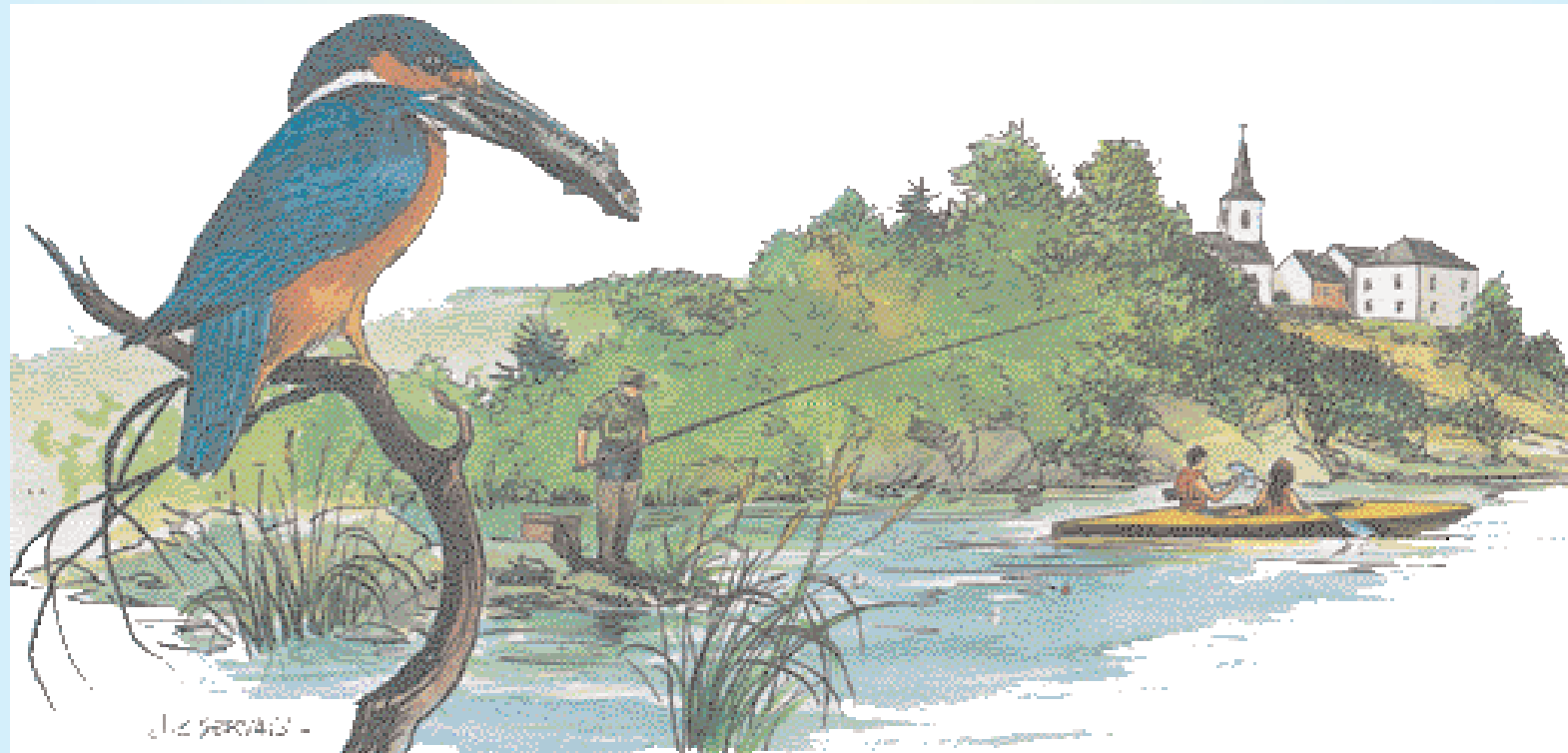


# Inf'EAU Semois-Chiers n°18

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers. Septembre 2013

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



Les Semois -

## Sommaire

- 3 - Le mot de la cellule de coordination du CR
- 5 - Le nouveau protocole d'accords 2014-2016
- 7 - Gestion des plantes invasives ... Les chantiers de l'été
- 13 - Gestion de renouées du Japon à Virton
- 14 - Les plantes aquatiques, invasives aussi ?
- 16 - Entretien de la ripisylve par la Commune de Virton
- 17 - Rénovation de l'ancien lavoir de Habergy
- 18 - Pêche électrique à Suxy
- 19 - Les brèves
- 23 - A vos agendas ...
- 25 - Sos invasions - jeu

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Belmisy 97

## Mot du Président

L'été qui se termine a été, comme chaque année, une saison propice à la mise en valeur de nos rivières et de nos plans d'eau.

Ces dernières semaines, la cellule de coordination de votre Contrat Rivière a eu du pain sur la planche, notamment pour finaliser le protocole d'accords 2014-2016 qui est parti maintenant vers les instances Régionales.

Mais cet été 2013 marque aussi une refonte de notre structure par des mouvements internes. Ainsi, Mélanie Tassin qui travaillait depuis 12 ans dans notre ASBL a choisi une nouvelle orientation de carrière. Son dynamisme et son professionnalisme ne sont plus à démontrer. Au nom de tout le C.A. qu'elle soit remerciée pour son investissement et ses initiatives qui ont jalonné ces années de travail parmi nous. Son départ appelait une arrivée.

Les circonstances ont fait que ce sont deux nouvelles têtes qui rejoignent le Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Tout d'abord Valère Lequeux d'Etalle qui connaît bien la région et qui a démontré déjà tout son dynamisme par rapport à notre action. Il sera très efficace aussi bien sur le terrain que dans l'élaboration des dossiers.

Saluons également Sylvie Cugnon de Libin qui rejoint également le Contrat Rivière. Voici ainsi l'équipe remodelée en profondeur et animée d'une réelle volonté d'aller de l'avant.

Bonne nouvelle aussi, les promesses de subsides pour le fonctionnement de notre Association ont bien aboutit. Dans un contexte économique de crise, ces nouvelles sont rassurantes et le sérieux avec lequel nous œuvrons depuis de nombreuses années porte ses fruits.

Bonne continuation à vous tous.

Denis COLLARD  
Président du Comité de rivière  
Semois-Chiers asbl

L'Inf'EAU Semois-Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers (gratuit).

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Denis COLLARD et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

### Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



#### Secrétariat

Rue de France, 6  
6730 TINTIGNY  
Tél. : (32) 63 /38.89.44  
Fax : (32) 63 /38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be  
scugnon@semois-chiers.be  
vlequeux@semois-chiers.be  
cmarchal@semois-chiers.be  
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : [www.semois-chiers.be](http://www.semois-chiers.be)

#### Comité de rédaction :

Yanick COLLIGNON  
Sylvie CUGNON  
Valère LEQUEUX  
Carine MARCHAL  
Mélanie TASSIN  
Céline ZINTZ

Illustrations : Bernard NICOLAS

#### Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

## Le mot de la Cellule de coordination

### Du changement au sein de la Cellule de coordination du Contrat de Rivière

Le temps passe et nos rivières coulent toujours...

Renouvellement du Comité de Rivière, du Conseil d'Administration, nouvelle Présidence et Vice-Présidence, approbation du nouveau projet de Protocole d'accords 2014-2016, l'année 2013 est décidément tout sauf un fleuve tranquille.

Et ce n'est pas tout ! La Cellule de coordination se renouvelle également !

Après l'arrivée de Valère Lequeux en date du 18 juin dernier en tant que technicien de terrain, nous voyons, à dater du 1<sup>er</sup> août, l'arrivée de Sylvie Cugnon en tant que coordinatrice adjointe.

Sylvie aura la lourde charge de remplacer Mélanie, qui après douze années passées au service de la vallée de la Semois, va rejoindre l'Administration communale de Bouillon. Gageons que Céline fera elle aussi profiter Sylvie de son expérience au sein du Contrat de Rivière !

Merci à Mélanie pour son travail et son engagement profond dans les dossiers dont elle avait la charge.

Enfin, Carine cède le relai à Yanick en tant que Coordinateur principal de la Cellule de coordination. Elle reste cependant au service de la Cellule de coordination à raison d'une journée par semaine.

La Cellule de coordination

Chers Tous,

Après plus de 12 ans au Contrat de Rivière Semois-Semoy, puis à l'ASBL CR Semois-Chiers, c'est avec un petit pincement au cœur que je vous annonce que je m'en vais vers d'autres horizons professionnels.

Le développement rural, l'amélioration de notre environnement et de notre cadre de vie et bien sûr la Semois, restent au centre de mes préoccupations. Dès ce mois de septembre, je suis engagée à l'Administration communale de Bouillon, principalement chargée de constituer le dossier de demande d'agrément de l'Agence de développement locale (ADL).

Ma remplaçante, Sylvie Cugnon reprend donc les projets d'actions en cours que je suivais. Merci de lui faire bon accueil.

Aux partenaires du Contrat de Rivière, je tiens à vous remercier très sincèrement pour les fructueuses collaborations menées ensemble et l'accueil chaleureux reçu à chaque rencontre.

Bonne continuation !

Mélanie TASSIN





Quittant la scène communale (Conseillère énergie - Tellin ½, Libin ½), mon rôle est de remplacer Mélanie Tassin au sein de la troupe.

Diplômée en 2012 de la Haute Ecole de la Province de Namur en agronomie (Ciney) - Section Environnement, c'est avec grand plaisir que j'entame ce nouveau poste au sein du Contrat de Rivière.

C'est avec cette équipe revisitée que nous allons tout mettre en œuvre pour porter le nouveau Protocole d'accords 2014-2016 ainsi que d'assurer le bon fonctionnement du CR Semois-Chiers.

Au plaisir de veiller, ensemble et toujours en concertation avec nos partenaires, à la qualité de nos cours d'eau !

Sylvie CUGNON

Jeune diplômé en 2011, c'est avec une grande joie que j'intègre la petite famille du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Gradué en agronomie - Environnement à la Haute Ecole de la Province de Namur (Ciney), c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entame cette nouvelle fonction.

J'ai pour mission de renforcer l'équipe et, essentiellement, de les épauler sur le terrain.

Nous mettrons tout en œuvre pour veiller à son bon fonctionnement et à la réalisation des actions prévues dans notre nouveau Protocole d'accords 2014-2016. Dans l'esprit du Contrat de Rivière, c'est-à-dire avec l'ensemble de nos partenaires !

Au plaisir de vous rencontrer, le long de l'eau...

Valère LEQUEUX



Etudiant en agronomie à la Haute Ecole de la Province de Liège (La Reid), j'effectue mon stage de fin d'étude au sein du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Mon sujet d'étude porte sur la qualité des eaux de baignade ainsi qu'à effectuer le diagnostic de l'épuration dans les campings de la Semois.

Etant en contact avec la rivière depuis des années (moniteur kayak, ...) c'est pour moi l'occasion d'en apprendre davantage sur ce milieu et de veiller à le préserver.

Après mes études, j'aimerais partir travailler à l'étranger, toujours dans le domaine de l'eau, et revenir après quelques années pour me joindre, pourquoi pas à l'équipe du CR Semois-Chiers.

Christophe HARLAUX

## Le nouveau protocole d'accords 2014-2016

Elle est à la fois si proche et si lointaine, la date du 22 décembre 2010, date à laquelle le Ministre Benoît Lutgen marquait son accord sur le Programme d'actions 2011-2013 proposé par le Contrat de Rivière. Ce dernier vit maintenant ses derniers mois avant de faire place au tout nouveau programme 2014-2016.

### Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Depuis toujours, les cours d'eau des vallées de la Semois et du Ton-Messancy constituent une ressource très importante pour tous les habitants. Ils sont utilisés pour l'agriculture, l'industrie, la production d'eau potable, mais aussi les usages domestiques, le tourisme, les loisirs... De plus, les ruisseaux, rivières, îles, forêts et zones humides constituent des milieux de vie exceptionnels pour beaucoup de plantes et d'animaux !

Il existe donc de nombreux utilisateurs des cours d'eau ... et leurs points de vue sont parfois très différents ! Afin de gérer au mieux ce patrimoine, il convient donc de rassembler tous les partenaires en vue d'établir un dialogue. Pour résoudre les problèmes et trouver des solutions, c'est l'union qui fait la force !

### En bref, un Contrat de Rivière, c'est...

- avant tout, un lieu de rencontre et de discussion, il permet aux divers usagers d'exposer leurs points de vue, leurs problèmes et de négocier ensemble des solutions et objectifs communs !
- un formidable outil de gestion participative pour développer des actions à l'échelle trans-communale, trans-provinciale, voire trans-nationale !
- un programme d'actions (protocole d'accords) : il n'est en aucun cas imposé et n'entraîne aucune contrainte particulière !

C'est ce dernier point que nous vous proposons de découvrir...

### A quoi sert un programme d'actions ?



Les missions des Contrats de Rivière sont définies au travers de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008. Celles-ci sont fortement liées à un travail de concertation, de sensibilisation et d'information de tous les utilisateurs de la Rivière.

Ainsi, les Contrats de Rivière sont tenus :

- D'organiser et de mettre à jour un inventaire. Au niveau du Contrat de Rivière Semois-Chiers, c'est principalement la Cellule de coordination qui effectue cette mission.
- De mettre en place un Protocole d'accords avec l'ensemble des partenaires et d'en assurer le suivi. Il est important de souligner que les actions inscrites par les partenaires se font sur base du volontariat.
- De contribuer à la détermination d'actions par les groupes de travail. Au niveau du Contrat de Rivière, il existe historiquement des groupes de travail géographiques (Semois-Semoy, Ton-Messancy) et thématiques (tourisme, pêche, qualité de l'eau...).
- De contribuer à la réalisation de tâches techniques spécifiques liées à la gestion intégrée du cycle de l'Eau.
- De contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion par sous-bassin hydrographique, notamment via l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE).



### Comment se construit le programme d'actions ?

L'inventaire de terrain a été présenté à une représentation de chaque Collège échevinal qui, après discussion des points noirs relevés dans nos inventaires (dont les résultats vous ont été présentés dans notre Inf'Eau n°17 en mai dernier), a été invité à définir les actions qu'il choisissait de mettre en œuvre durant la période 2014-2016 (parmi les actions proposées par la cellule de coordination du Contrat de Rivière ou de sa propre initiative).

Ensuite, c'est par des contacts directs avec les différents partenaires du Contrat de Rivière que les actions ont pu être définitivement inscrites dans le Protocole d'accords.

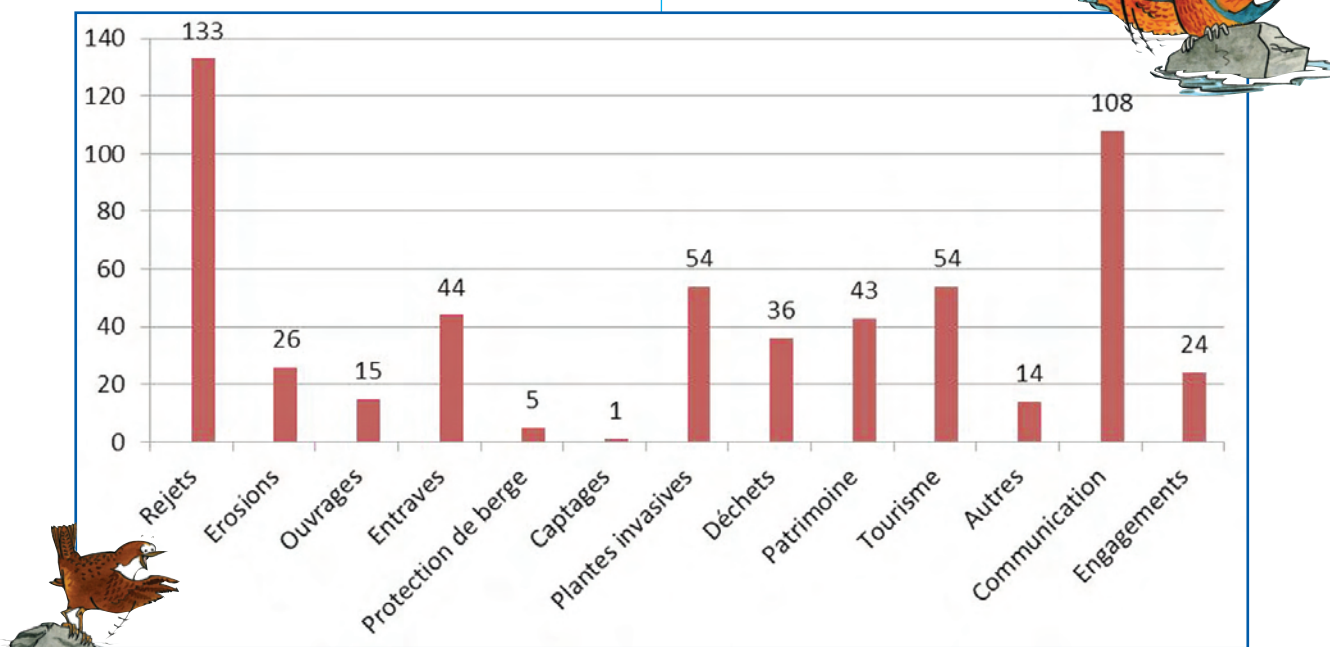
Les membres du Comité de rivière ont ensuite approuvé l'ensemble des actions qui ont été présentées à l'occasion du Comité du 24 juin 2013 à Bertrix.

Etant donné que la plupart d'entre elles sont destinées à pallier aux points noirs relevés, il a été décidé de classer les actions du Protocole d'accords suivant les thèmes des fiches d'inventaire du SPW, en y ajoutant les thématiques complémentaires nécessaires.

Des dizaines d'éléments positifs, notamment liés à notre magnifique patrimoine et au tourisme, font également l'objet d'actions reprises dans ce programme.

A l'exception du volet communication, déjà fort présent dans le programme actuel, on constate une augmentation du nombre d'actions pour l'ensemble des thèmes abordés.

**Le Protocole d'accords comprend 557 actions (pour 321 dans le programme actuel 2011-2013) réparties par thématique de la façon suivante :**



**A titre d'exemples, voici quelques-unes des actions proposées**

Mise en œuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement. Maîtres d'œuvre : AIVE, INASEP

Mise en œuvre d'un programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique. Maîtres d'œuvre : Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL

Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.  
Maître d'œuvre : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST

Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit des cours d'eau, par le bétail. Maîtres d'œuvre : Communes

Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et enlèvement de la Berce sur les cours d'eau. Maîtres d'œuvre : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST, Communes

Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés. Maître d'œuvre : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST

Demande d'attribution du label international "Pavillon bleu" pour la zone de baignade de Saint-Léger.

Maître d'œuvre : Commune de Saint-Léger

(Examen) Création d'une « zone de baignade » officielle à Cugnion-Mortehan.

Maître d'œuvre : Commune de Bertrix

Réfection du barrage à aiguilles, à Bouillon.

Maître d'œuvre : Commune de Bouillon.

Création d'une frayère à Brochet à Houllfontaine

Maître d'œuvre : SPW-DNF-Service de la Pêche

Restauration et valorisation de lavoirs.

Maîtres d'œuvre : Communes

Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.

Maîtres d'œuvre : Communes

Notre nouveau programme d'actions 2014-2016, dont la réussite dépendra de l'engagement de l'ensemble des partenaires, est maintenant sur les rails.

Il se veut certes ambitieux mais aussi réaliste, axé notamment, au niveau de la Cellule de coordination, sur des activités de terrain, de proximité.

Déposé en date du 21 août dernier, il n'attend maintenant plus que le feu vert de notre Ministre pour pouvoir être lancé. Au plus tard le 22 décembre prochain !

**Yanick COLLIGNON**

## Gestion des plantes invasives ... Les chantiers de l'été

La berce du Caucase, espèce invasive et dangereuse pour la population (irritante) occupe les sites depuis de très nombreuses années où elle a pris une extension parfois particulièrement importante.

Dans l'inf'EAU Semois-Chiers n°16, la cellule de coordination du Contrat de Rivière annonçait qu'elle allait coordonner trois chantiers de lutte contre les de Berces du Caucase. C'est chose faite !

Les sites de Les Bulles, Sensenruth et Ucimont ont été gérés durant les mois de juin et juillet, avant la floraison des berces du Caucase. Mais d'autres sites ont également fait l'objet d'un chantier de gestion (Les Fossés et Bertrix).

Ces berces présentes sur des terrains communaux et privés, les chantiers de gestion ont été pris en charge par le Contrat Rivière Semois-Chiers en collaboration avec les Communes respectives et d'autres organismes comme le SPW-DNF et ADN asbl.

Ces chantiers sont, cette année, subsidiés par le SPW dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives.

### Sites de Ucimont et Sensenruth

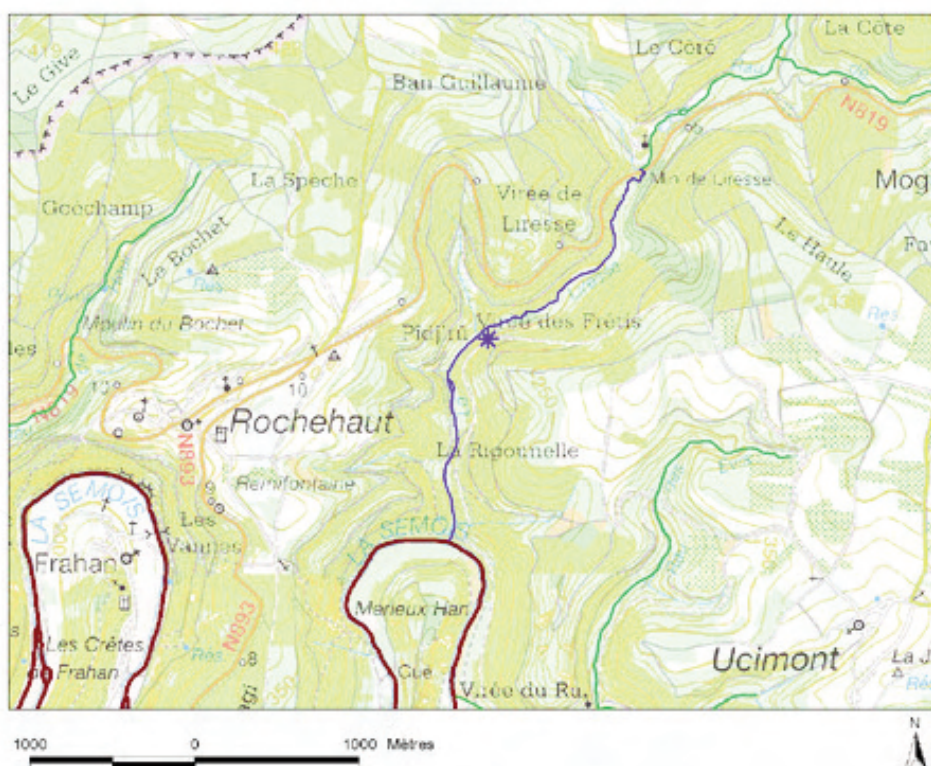
(Commune de Bouillon)

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers a pu faire appel au DNF et à une entreprise locale pour mener à bien les travaux. Une coupe manuelle à l'aide d'une bêche a été réalisée sur l'ensemble des sites. Les pieds de berces ont été rassemblés en tas pour être détruits.

Deux semaines plus tard, un second passage a été fait pour couper les nouvelles ombelles car la plante continue de se développer malgré qu'elle soit extraite du sol. Le dernier passage a eu lieu fin juillet pour éliminer les repousses de berces (pulvérisation et coupe).

Sur le site de Sensenruth, une pulvérisation au glyphosate était nécessaire à certains endroits car les berces étaient situées dans une zone de remblai qui rendait la coupe manuelle impossible.

#### Site de berces du Caucase à Ucimont





Berces du Caucase après pulvérisation de glyphosate.







Berces du Caucase rassemblées en tas pour séchage.



Sites de berces du Caucase à Senseruth



Réseau hydrographique

-  Cours d'eau de 1ère catégorie  
Gestionnaire: SPW-DGO3-Direction des cours d'eau non navigables
-  Cours d'eau de 2ème catégorie  
Gestionnaire: Province du Luxembourg-DST-Direction des voiries et cours d'eau
-  Cours d'eau de 3ème catégorie  
Gestionnaire: Commune sous tutelle de la Province
-  Cours d'eau navigables  
Gestionnaire: SPW-DGO2-Direction des Voies Hydrauliques

Plantes invasives

-  Berces du Caucase
-  Renouées du Japon



## Site de Les Fossés (Commune de Léglise)

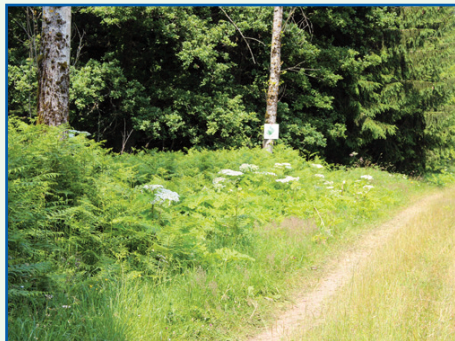
Le lundi 19 août, la Cellule Espèces Invasives du SPW, le Service Environnement de la Commune de Léglise et le Contrat de Rivière Semois-Chiers ont arraché plus de 300 plants de berces du Caucase sur ce spot pendant toute la matinée.



Il s'agit d'une coupe manuelle sous le collet de la plante, à l'aide d'une bêche. Seule une zone est laissée en place car il s'agit d'une zone témoin pour la Région wallonne.

Les ouvriers de la Commune de Léglise réalisent depuis plus de 5 ans des fauches régulières (2 fois par mois) sur ce site. La population de berce a tendance à régresser depuis quelques années.

*Plus de 400 pieds de berces ont été recensés sur le site de Les Fossés.*



*Berces en fleur.*



*Les deux côtés du chemin sont envahis par la berce du Caucase*

### Site de berces du Caucase à Les Fossés



## Site de Bertrix

A Bertrix comme ailleurs, la renouée du Japon est présente également sur des terrains communaux. Le chantier de gestion a été pris en charge par le Contrat de Rivière Semois-Chiers en collaboration avec la Commune de Bertrix et l'Association pour la Découverte de la Nature (ADN asbl).



*Une des parcelles du chantier de lutte contre les renouées du Japon à Bertrix.*

D'une manière générale, le SPW demande à ce que la renouée du Japon, faute de méthode probante, ne fasse l'objet d'aucune gestion.

Dans le cas présent, trois parcelles de renouées du Japon à Bertrix ont fait l'objet d'une expérience pour être éradiquées. Les plantes ont été coupées manuellement (sécateur) par le groupe ADN et sont séchées en tas sur une bâche plastique.

Ensuite, les ouvriers communaux ont répandu une couche de sel de déneigement ( $\pm 2$  cm) sur l'ensemble du site. Quelques jours plus tard, les ouvriers communaux reprendront les plantes sèches pour les incinérer.

### Site de renouées du Japon à Bertrix



*Site de renouées du Japon avant gestion.*



*Site de renouées du Japon après gestion.*

## Site de Les Bulles (Commune de Chiny)

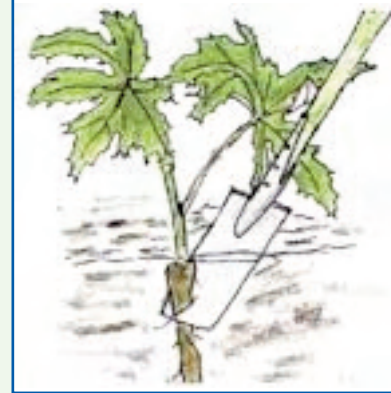
La cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers en collaboration avec le SPW-DNF de Florenville et une entreprise locale, ont réalisé les travaux. Différentes méthodes ont été utilisées pour mettre un terme à l'envahissement de la berce du Caucase (plusieurs centaines de plants présents sur le site).

### **Coupe manuelle**

Les berces, situées dans la zone de remblai et dans le bois, sont détruites en sectionnant les racines à 15-20 cm en-dessous du collet à l'aide d'une bêche ou d'une rasette.

Ensuite, les berces fraîchement coupées sont rassemblées en tas et séchées pour être détruites. Les ombelles (fleurs) déjà présentes sur le site sont coupées et rassemblées dans un sac plastique ou bien elles peuvent être brûlées. Deux semaines plus tard un second passage a lieu pour couper les ombelles au niveau des berces mises en tas car ces dernières continuent de fleurir pendant quelques jours malgré leur coupe.

Enfin, un mois plus tard, un dernier passage est effectué pour détruire toute éventuelle repousse de berce.



### **Coupe mécanique**

Au niveau du champ, les berces sont broyées à l'aide d'un tracteur muni d'une fraiseuse. Cette coupe mécanique permet de retourner la terre sur une couche de plus de 20 cm et de broyer les racines des berces du Caucase.

Elle permet également de travailler sur une grande surface où la densité de population de berce est importante. Un dernier passage a eu lieu à la mi-août pour éliminer les repousses de berce.

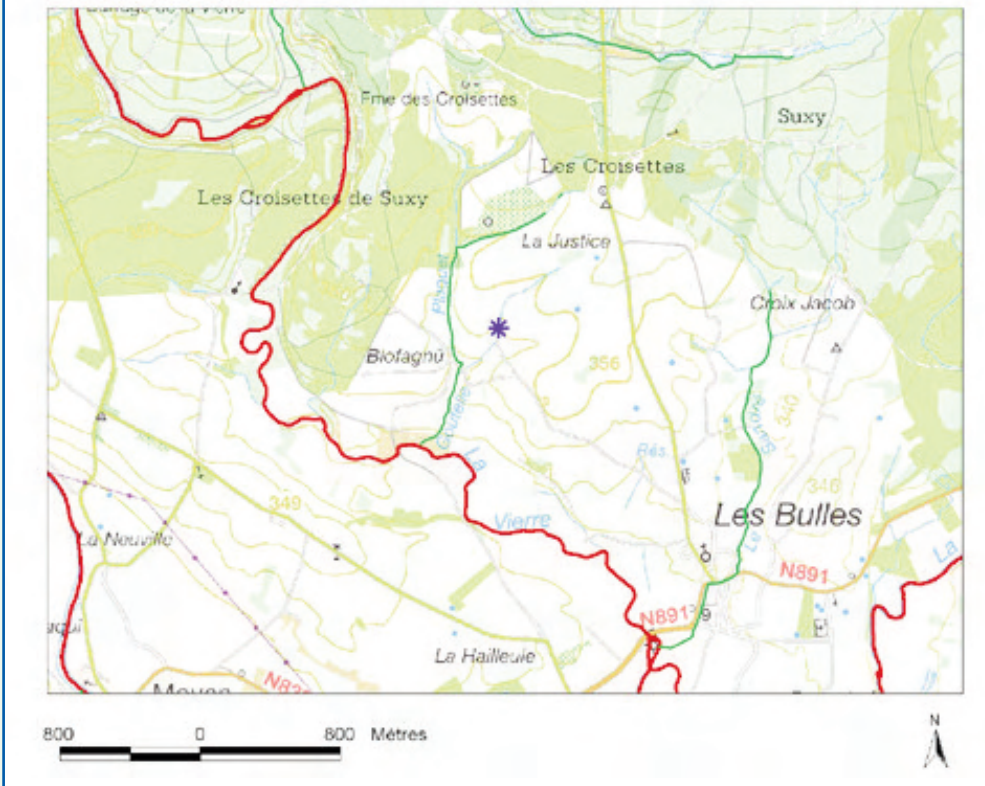


*Site de Les Bulles avant gestion.*







*Coupe mécanique tracteur et fraiseuse.*



### Site de berces du Caucase à Les Bulles



#### Réseau hydrographique

-  Cours d'eau de 1ère catégorie  
Gestionnaire: SPW-DGO3-Direction des cours d'eau non navigables
-  Cours d'eau de 2ème catégorie  
Gestionnaire : Province du Luxembourg-DST-Direction des voiries et cours d'eau
-  Cours d'eau de 3ème catégorie  
Gestionnaire : Commune sous tutelle de la Province
-  Cours d'eau navigables  
Gestionnaire: SPW-DGO2-Direction des Voies Hydrauliques

#### Plantes invasives

-  Berces du Caucase
-  Renouées du Japon



Site de Les Bulles après gestion.

L'équipe du Contrat de Rivières Semois-Chiers remercie toutes les personnes ayant participé directement et indirectement à ces chantiers de lutte contre les plantes invasives. L'année prochaine, ces sites seront à nouveau gérés car il faut plusieurs années pour les éradiquer.

**Valère LEQUEUX**

## Gestion des renouées du Japon à Virton

Dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), le Service Environnement de la Commune de Virton s'attaque à l'importante problématique des plantes invasives et plus particulièrement de la renouée du Japon.

Sont inscrites dans ce PCDN, des actions de sensibilisation des particuliers aux "plantes invasives", mais également des chantiers de gestion.

Un premier chantier de gestion a démarré en collaboration avec la Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN), le DNF et la Cellule de coordination du Contrat de Rivière. La zone concernée est le terrain communal situé à l'arrière de l'arsenal des pompiers à proximité des berges du Ton.

Une collaboration a donc été menée entre la DCENN qui s'occupe des berges du Ton et la Commune qui gère le terrain dont elle est propriétaire.

La méthode d'élimination a été décidée en concertation avec le DNF. Un grand trou a été creusé et les plants de renouée avec leurs rhizomes ont été enfouis à plus de deux mètres de profondeur. Le travail a été réalisé par l'entreprise qui travaille habituellement pour la DCENN et qui est compétente pour ce travail. Le coût de cette première étape s'élève à environ 3.750€.

La gestion se poursuivra par une lutte ciblée contre les éventuelles repousses provenant de rhizomes qui n'auraient pas été éliminés car trop profonds.

A terme, le terrain communal sera recouvert par de l'herbe et consacré au pâturage.

**Caroline TOUSSAINT**

Service Environnement de la Commune de Virton



*Site envahi par les renouées du Japon - avant gestion.*



*Pendant la gestion.*



*Renouées enfouies dans ce trou.*



*Site après la gestion.*

## Les plantes aquatiques, invasives aussi ?

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardins.

Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques.

Elles ont pour nom crassule, élodée, hydrocotyle, jussie ou myriophille.

### Des espèces aux moeurs vagabondes

Les plantes aquatiques invasives sont dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement. Elles s'échappent facilement des pièces d'eau dans lesquelles elles ont été introduites. Un petit fragment de tige de quelques centimètres à peine suffit à régénérer une plante entière. Graines et boutures voyagent avec une facilité déconcertante, emportées par l'eau, les oiseaux ou l'homme... Mètre par mètre, kilomètre après kilomètre, elles colonisent les milieux aquatiques aux eaux stagnantes ou faiblement courantes.

Dans les eaux chaudes et bien ensoleillées, ces plantes sont dotées d'une vigueur exceptionnelle et présentent un développement exubérant. Partant des berges où elles s'enracinent, elles développent un front qui progresse vers l'eau libre durant toute la saison de végétation. Dépourvues d'ennemis naturels et peu consommées par les poissons, rien ne semble pouvoir freiner leur croissance. En été, ces plantes doublent leur masse en l'espace de 2 à 3 semaines seulement et leurs rameaux s'accroissent de plusieurs

centimètres par jour. Certaines d'entre elles sont même parfaitement amphibies: elles s'étendent sur et sous la surface de l'eau ainsi que sur la terre ferme.

### Une prolifération à l'origine de nuisances multiples

Les plantes aquatiques invasives ont la mauvaise habitude de former des herbiers très denses tant à la surface que dans la colonne d'eau. Elles interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène, ce qui conduit progressivement à la mort biologique des milieux aquatiques qu'elles colonisent. Très compétitives, elles tendent à étouffer et à supplanter les autres espèces végétales. Elles ont un impact négatif très marqué sur les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques.

Elles sont aussi une source de nuisances pour l'homme car elles perturbent l'écoulement de l'eau, provoquent l'enrichissement et le comblement accéléré des eaux stagnantes, constituent une gêne pour les activités nautiques et réduisent considérablement l'accessibilité aux zones de pêche. Une fois installées, ces plantes sont très difficiles à maîtriser du fait de leur important pouvoir de propagation et de régénération. Elles sont à l'origine d'une charge de travail importante pour les gestionnaires des milieux aquatiques: leur présence multiplie par dix les coûts ordinaires d'entretien des voies d'eau.

Sources : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-aquatiques.html?IDC=5722>  
Meuse Info et affluents n°9 - septembre 2013.



### SIX ESPECES SOUS LA LOUPE

1. Cabomba de Caroline Cabomba caroliniana
2. Crassule des étangs Crassula helmsii
3. Hydrocotyle fausse-renoncule Hydrocotyle ranunculoides
4. Jussie à grandes fleurs/Jussie rampante Ludwigia grandiflora/Ludwigia peploides
5. Myriophylle du Brésil Myriophyllum aquaticum
6. Myriophylle hétérophylle Myriophyllum heterophyllum.

# Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives !


## Mieux vaut prévenir que guérir

Des actions sont aujourd'hui menées dans toute la Belgique pour limiter la production, la vente et l'utilisation de ces plantes dans le cadre du code de conduite sur les plantes ornementales invasives (AlterIAS). Pour chacune d'entre elles, des espèces alternatives non ou peu envahissantes peuvent être facilement trouvées. Une initiative qui est soutenue par toute une série de producteurs et de distributeurs de plantes aquatiques dans notre pays.

Extrait du dépliant : "Quelles espèces choisir pour l'aménagement des pièces d'eau et jardins aquatiques" édité par le service public fédéral - Santé publique sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

### Evitez d'introduire l'hydrocotyle fausse-renoncule et les jussies ...

**✓ Choisissez plutôt**

		
Sagittaire ( <i>Sagittaria sagittifolia</i> )	Renoncule aquatique ( <i>Ranunculus aquatilis</i> )	Populage des marais ( <i>Caltha palustris</i> )
60 cm 40 cm	5 cm 50 cm	40 cm 10 cm
Période de floraison: juin à août	Période de floraison: mai à juillet	Période de floraison: avril à juin

## Agissez de manière responsable

**Des pratiques simples et faciles à mettre en oeuvre vous y aident.**

- Aménagez votre jardin aquatique à l'écart des cours d'eau.
- N'introduisez pas de plantes aquatiques invasives dans vos pièces d'eau, mais choisissez parmi leurs alternatives.
- Evitez de transférer de l'eau, des plantes ou des animaux d'une pièce d'eau à l'autre.
- Gardez les plantes aquatiques à croissance rapide sous votre contrôle. Maintenez-les en pots, cela permet de limiter leur pouvoir de dispersion et facilite l'entretien de la pièce d'eau.
- Ne vous débarrassez jamais de matériel végétal dans un cours d'eau ou une zone humide naturelle. Le produit de curage ou de fauche provenant d'une pièce d'eau ou d'un aquarium sera soigneusement composté ou mis en décharge.
- Apprenez à reconnaître les principales plantes aquatiques invasives et partagez vos connaissances afin de lutter contre leur propagation.

## Quand la prévention ne suffit plus ...

La lutte contre les plantes aquatiques invasives se fonde généralement sur un **arrachage manuel ou mécanique** de celles-ci, à répéter plusieurs fois dans le temps jusqu'à épuiser complètement leurs populations.

Lorsque la surface contaminée ne dépasse pas quelques mètres carrés (fossés, mares, bassins, etc.), on peut envisager de traiter les plantes par un arrachage manuel. On veillera à prélever l'entièreté des plantes (tiges et racines) et à limiter la production de fragments. Dans certains cas, un bâchage de longue durée (> 6 mois) ou un comblement de la dépression envahie peut être envisagé. Bien qu'assez efficaces, ces techniques sont souvent évitées car elles modifient fortement le site géré.

Les sites de plus grande taille doivent être gérés par un arrachage mécanique. On utilise une grue munie d'une pince hydraulique, le tout étant monté sur une barge flottante lorsque le site n'est pas accessible depuis les berges. Cette technique est efficace pour éliminer les tapis denses de plantes invasives mais présente le désavantage d'être peu sélective.

D'autres techniques sont parfois préconisées. Nous déconseillons la mise en œuvre de techniques de lutte biologique et de lutte chimique car elles peuvent être très dommageables pour l'environnement. Le faucardage ne doit pas non plus être préconisé; peu efficace, il génère un grand nombre de fragments susceptibles de favoriser la dispersion de la plante.

## Avis de recherche !

La plupart des plantes aquatiques invasives ont été introduites récemment et sont encore peu répandues en Wallonie.

Leur répartition est assez mal connue.

Une information pourtant essentielle si l'on veut agir de manière précoce pour enrayer leur progression. Aidez-nous à y voir plus clair...

Les six espèces ci-contre font l'objet d'un inventaire détaillé sur le territoire wallon. La plupart sont originaires d'Amérique du Sud et sont dotées d'une nature amphibie qui leur permet de coloniser à la fois les milieux rivulaires et les milieux aquatiques proprement dits. Avec un peu d'entraînement, il est possible de les reconnaître facilement sur base des fiches d'identification à télécharger sur :

[biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-aquatiques.html?IDC=5722](http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-aquatiques.html?IDC=5722)

## Pour en savoir plus ...

- [biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6](http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6)
- [www.alterias.be](http://www.alterias.be)

## Entretien de la ripisylve par la Commune de Virton

### Entretien de la ripisylve du ruisseau Les Grosses Fontaines à Ruelle-Grandcourt.

A Ruelle et Grandcourt, la présence de saules vieillissants sur la ripisylve du ruisseau Les Grosses Fontaines posait de nombreux problèmes aux riverains concernés.

Des arbres étant déjà en travers du cours d'eau, la situation avait été jugée problématique, voire dangereuse par les Services Techniques de la Province qui ont alertés les services communaux.

Après une réunion de concertation sur place en présence des agents du Département Nature et Forêt (DNF) et du Service de la Pêche, les travaux ont été programmés.

Après marquage des arbres par le DNF, une première phase d'abattage par les ouvriers communaux de Virton a eu lieu avant le 15 mars 2013, car après cette date commençait le nichage des oiseaux.

Le broyage des arbres abattus et l'évacuation des broyats ont été réalisés toujours par le service des travaux communal, ainsi qu'un curage du ruisseau pour enlever les déchets épars qui encombraient son lit.



**Caroline TOUSSAINT**

Service Environnement de la Commune de Virton

*Avant travaux*



*Après travaux*



## Rénovation de l'ancien lavoir à Habergy

L'année 2012 a vu s'achever les travaux de rénovation de l'ancien lavoir d'Habergy (Commune de Messancy).

En effet, suite à l'initiative de la maison des jeunes de remettre en valeur cet ancien patrimoine, et vu l'ampleur des travaux à réaliser, la Commune de Messancy a répondu favorablement à cette demande.

Les anciens murs ont malheureusement été abattus afin de sécuriser au maximum les lieux, les bacs ont été remis en état et de nouvelles plantations ont embelli l'espace existant.

Les passants et les promeneurs peuvent maintenant s'arrêter un instant sur le banc installé devant le lavoir et profiter ainsi pleinement du calme de la campagne environnante.

La rénovation de cet ancien lavoir est le début d'une longue liste de travaux encore à mettre en œuvre. L'administration communale de Messancy a effectivement décidé de s'intéresser à la restauration des anciens lavoirs situés sur sa Commune ; à savoir très prochainement, Bébange et Wolkrange. Chaque lavoir sera bien évidemment étudié en fonction de ses propres besoins.

De cette façon, la mémoire et l'histoire des villages se perpétuent et ne tombent pas dans l'oubli au fil du temps qui passe.

**Eric JEANTY**

Echevin de la Commune de Messancy



*Lavoir avant travaux.*



*Lavoir après travaux.*



## Pêche électrique à Suxy

Le mardi 3 septembre 2013, le Service de la Pêche du SPW a organisé une pêche électrique sur la Vierre à Suxy (Commune de Chiny) dans le but d'inventorier la population piscicole.

La pêche électrique est utilisée surtout pour conserver et protéger des populations piscicoles et pour mener des études scientifiques.

L'objectif est de capturer le plus grand nombre de poissons dans un secteur donné.

La pêche électrique consiste à émettre un courant continu qui traverse l'eau. Ce dernier a un pouvoir attractif et surtout inhibiteur. De ce fait, ses victimes s'approchent volontairement de l'anode.

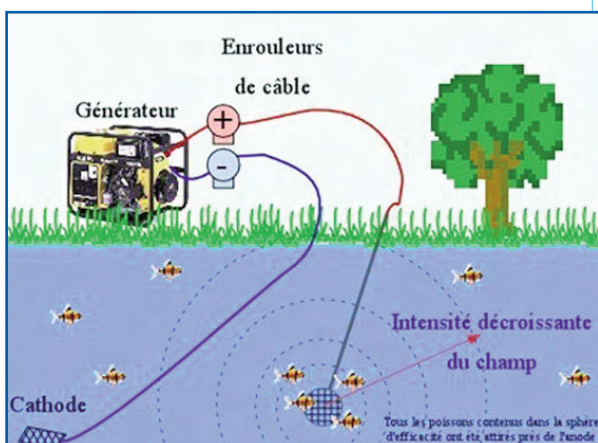


Tri des poissons par espèce.

### Mais aussi...

Une autre étude était réalisée en parallèle avec l'inventaire des espèces de poissons. Il s'agissait de tester l'efficacité de la pêche électrique sur la capture d'écrevisses qui envahissent nos rivières.

Durant la pêche électrique, des écrevisses ont été capturées mais la meilleure méthode reste la capture à la main. Sur la Vierre, on retrouve l'écrevisse signal appelée aussi écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*). Elle est très envahissante et est reconnaissable principalement par les deux tâches blanches situées à la base des pinces.



Après leur capture, les poissons sont triés, mesurés et pesés avant d'être relâchés.

Plusieurs espèces de poissons ont été capturées : le chabot, la loche de rivière, le goujon, le vairon, le chevesne, la truite fario, la petite lamproie, le brochet, l'ablette spirilin, la vandoise, la perche, le barbeau, ...

Valère LEQUEUX



## Pollution, les bons gestes ...

De nos jours, il est très fréquent de trouver des déchets dans notre environnement. Outre les nuisances visuelles et sensorielles qu'ils génèrent, ils peuvent être un réel danger pour l'homme et la nature. Ci-dessous, un petit éventail de gestes utiles face à une pollution.

### Quelle réaction adopter face à un dépôt de déchets ?

Des canettes le long de la route, des sacs de poubelle dans une aire de repos, une batterie de voiture dans un fossé, voici quelques exemples de ce que l'on voit lorsque l'on fait une promenade nature.

### Qui contacter ?

Le DNF, la police locale, l'Administration communale ou le Contrat de Rivière.

Noter l'emplacement exact, faire éventuellement une photo et décrire le dépôt. Les autorités compétentes se chargeront de rechercher le responsable (enveloppe nommée, ticket, ...) et de retirer les dépôts.

Si vous voulez mettre la main à la pâte, des journées « Communes et rivières propres » sont organisées chaque année en mars-avril (plus d'informations au Contrat de Rivière Semois-Chiers). Lors de ces journées, des bénévoles armés de sacs poubelle et de gants ramassent les déchets qui ont été abandonnés par des tiers. Les déchets sont triés puis amenés au parc à conteneurs.

### Quelle réaction adopter face à une pollution grave ?

Des poissons morts à la surface, une couleur anormale du cours d'eau, une odeur nauséabonde, de la mousse, un dépôt d'hydrocarbures. Il arrive parfois aux usagers des cours d'eau de constater des signes d'une pollution grave. Mais qu'elle est la réaction à adopter dans ce cas de figure ?

1. Arrêter de se baigner, de pêcher : arrêter tout contacts avec l'eau. S'éloigner du cours d'eau.

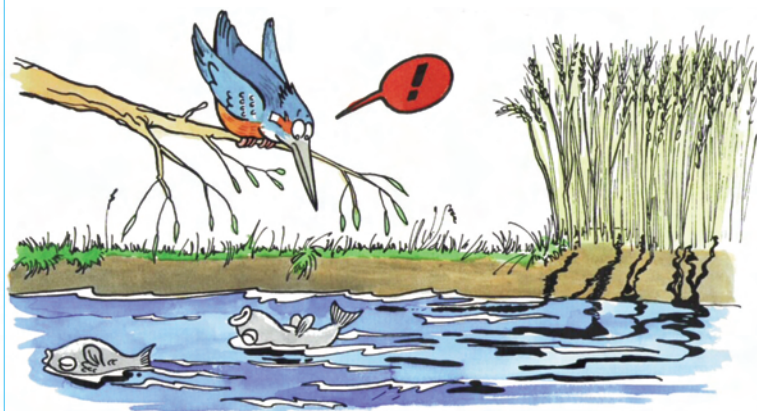
2. Téléphoner à SOS Environnement-Nature (SOS Pollution) au plus vite (**070/23.30.01**). Si vous avez un GSM, téléphonez-leur directement, décrivez-leur l'endroit exact, la nature de la pollution (aspect, odeur, ampleur, effets), et la source si vous la connaissez.

Si vous n'avez pas de GSM, notez toutes les caractéristiques de la pollution, faites des photographies si possible et téléphonez au plus vite à SOS Environnement-Nature.

SOS Environnement - Nature

070/23.30.01

24h sur 24



SOS Environnement-Nature est un service de garde du département de la police de l'environnement (DPE) qui est disponible 24h sur 24 et accessible à toute personne ayant constaté une pollution accidentelle ou intentionnelle grave.

Si votre appel est jugé urgent, l'agent de garde se déplacera immédiatement sur le lieu de la pollution. Lorsque l'appel n'est pas jugé urgent, le cas est traité en procédure normale. Le service de garde va travailler en collaboration avec les services de secours traditionnels (police fédérale et locale, pompiers, protection civile).



Pose d'un barrage flottant empêchant la dispersion du mazout.

Source : [environnement.wallonie.be](http://environnement.wallonie.be)

## Les Brèves

### Franc succès !

Ce dimanche 14 juillet, sous un ciel bleu azur, s'est déroulé à Saint-Léger au lac de Conchibois, le **BIG JUMP**.

Une trentaine de nageurs se sont jetés à l'eau pour défendre la qualité des eaux de baignades.

L'objectif est de sensibiliser le monde politique à mettre tout en œuvre pour améliorer et retrouver une eau de qualité dans notre pays.



La population de Saint-Léger est fière de pouvoir dire que la zone de baignade du lac, a reçu pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive **le label international PAVILLON BLEU**.

L'écolabel est décerné sur bases de 33 critères d'évaluation liés à quatre grands enjeux : la qualité de l'eau, la gestion environnementale du site, l'éducation du public à l'environnement, la sécurité et les services.

Lors de cette journée, beaucoup de citoyens ont montré leur soutien, dans les différentes actions menées par la Commune à ce sujet.

Ce label unique en Wallonie et le soleil, ont permis de réaliser une saison exceptionnelle !

Les différentes activités mises en place ont récolté un franc succès !



Initiation à la Pêche

Pour les enfants, il était proposé des initiations à la pêche, des animations lecture dans la roulotte en partenariat avec la bibliothèque, des animations du Contrat Rivière sur la qualité des eaux de surface, des animations de l'AIVE sur le thème des déchets, le design des bouteilles d'eau, ...



© VDE

Voici encore d'autres activités comme le Big Jump, la fête du 20 juillet avec le semi-marathon, la beach party et l'élection de Miss Conchibois.

De nombreux baigneurs, des touristes belges et étrangers ont admiré la magie de ce site !

La nature, les saules pleureurs, le reflet de ceux-ci sur le lac, le calme, la gratuité des baignades, la plaine de jeux, tous ces éléments sont appréciés par les vacanciers de tous âges.

Toute une équipe d'étudiants engagés au Syndicat d'Initiative et à la cafétéria ont travaillé avec beaucoup de professionnalisme, et ont offert un service de qualité à chacun !

**Monique JACOB**

Echevine de l'Environnement  
de la Commune de Saint-Léger



Big Jump - 14/07/13



Ce dimanche 8 septembre 2013 à Bellefontaine (Tintigny), pour sa huitième édition, se déroulait la «Fête des fleurs».

De 10h à 13h, les associations locales ont proposé des animations sportives, ludiques ou éducatives qui s'adressent à un public familial.

Plusieurs ateliers sont proposés : atelier cuisine sauvage (cueillette et préparation), atelier sculpture de fruits et de légumes, atelier vannerie, travail de l'osier, atelier apiculture, fabrication de bougies à base de cire d'abeille, "Un brin de campagne" pour un atelier de fabrication de sirop naturel, animation qualité de l'eau via des indices biotiques, simulation de pêche sur écran, atelier Natagora, atelier Intergénérationnel, Atelier badminton, Quizz entreprises, l'Asinerie de l'O, démonstration de travail de la terre à l'ancienne avec ânes et charrues, démonstration de poterie, cuisson et fabrication de Raku et d'autres encore.

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers proposait une animation sur la détermination de la qualité de l'eau par les indices biotiques (IBGN) et présentait les insectes et larves d'insectes que l'on retrouve dans une mare.

De plus, nous avons exposé plusieurs espèces d'écrevisses afin de différencier les écrevisses exotiques des écrevisses indigènes. Deux espèces invasives étaient présentées sur notre stand : l'écrevisse « signal » (*Pacifastacus leniusculus*) aussi écrevisse de Californie et l'écrevisse turque (*Astacus leptodactylus*) appelée l'écrevisse à pattes grêle. Nous présentions également l'écrevisse indigène, à savoir l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*).

Un beau succès pour ces sympathiques petites bêtes !



### Message de la cellule de coordination du Contrat de Rivière

Vous êtes partenaire du Contrat de Rivière (Communes, Administrations, associations, ...), n'hésitez pas à nous transmettre vos propositions d'articles faisant le point sur des projets, travaux réalisés.

Nous serions heureux de les publier.

# AU FIL DE L'EAU

**A l'occasion de la rentrée scolaire, AQUAWAL met gratuitement à disposition des enseignants de classes maternelles son nouvel outil pédagogique sur l'eau.**

D'où vient l'eau qui coule aux robinets de la maison en Wallonie et où va-t-elle par la suite ? Les enfants découvrent l'histoire de l'approvisionnement en eau à domicile à travers les âges, le circuit de l'eau dans la nature et la manière dont nous acheminons cette ressource depuis le captage jusqu'au retour à la rivière après utilisation.

Au-delà, ils expérimentent les états de l'eau, sa sonorité, ses formes, sa présence partout autour de nous et apprennent les bons gestes...

## Conscientiser les enfants dès leur plus jeune âge

Par cette action visant les pédagogues et leurs jeunes élèves, les producteurs/distributeurs d'eau potable, les organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau réunis au sein d'AQUAWAL, ont souhaité répondre aux nombreuses demandes des enseignants de classes maternelles, ne disposant actuellement que de très peu de ressources pédagogiques complètes sur le thème de l'eau. AQUAWAL rencontre ainsi sa mission de communication et de sensibilisation, en développant un support dont la double originalité est de correspondre aux réalités wallonnes et de cibler le très jeune public.



## Une valisette pleine de surprises !

Proposé dans une valise au format A4, cet outil est composé de :

- fiches théoriques et pratiques,
- activités interdisciplinaires,
- 3 livres de lecture,
- 3 personnages aimantés,
- 2 posters du cycle de l'eau
- 1 jeu complet composé d'une part de questions théoriques permettant de tester les connaissances acquises, et d'autre part de petits défis amusants.

Cette valise pédagogique stimule diverses compétences des enfants : apprentissages langagiers, scientifiques, relationnels, musicaux ou encore artistiques sont au programme.

## Un projet imaginé par une enseignante

L'équipe d'AQUAWAL a souhaité s'encadrer de professionnels de l'éducation pour ce nouveau projet. La plupart des activités ont été testées dans des classes de maternelles et adaptées en fonction de la réalité de terrain. Un illustrateur de contes pour enfant, Peter Elliott, a été retenu pour tous les dessins, assurant ainsi un continuum graphique de qualité au dossier.

## Comment se procurer la valise ?

Vous pouvez également, en tant que professionnel de la petite enfance, demander votre exemplaire papier gratuit. Pour l'obtenir, rien de plus simple, rendez-vous sur [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be) où sont décrites les modalités pratiques pour disposer de la valise. L'outil est téléchargeable sur ce site internet. Pour de plus amples informations, vous pouvez également contacter Madame Fanny MERENNE au 081/25.42.33 ou au 0474/50.87.58.

## AQUAWAL n'en est pas à son coup d'essai en termes d'outil pédagogique

En effet, en 2010 sortait le dossier pédagogique « Bon voyage l'eau » à destination de **l'enseignement primaire**.

Près de 10.000 exemplaires ont été diffusés depuis sa parution.

Ce dossier aborde également le coût de l'eau, l'eau dans le monde,...

Composé de fiches théoriques et de travail, il reprend notamment des exercices pratiques et des expériences.

Accompagné du DVD « Le voyage de l'eau » dans lequel Jamy GOURMAUD et son amie Sophie partent à la découverte du parcours de l'eau.

Cet outil pédagogique a été examiné par la Communauté française et a reçu un agrément de conformité de la Commission de Pilotage.



## A vos agendas ...

### Remorque bâchée, nature préservée !

**Rendez-vous le 21 septembre dans votre parc à conteneurs avec votre remorque.**

Conduire les déchets au parc à conteneurs avec une remorque n'est pas sans risque.

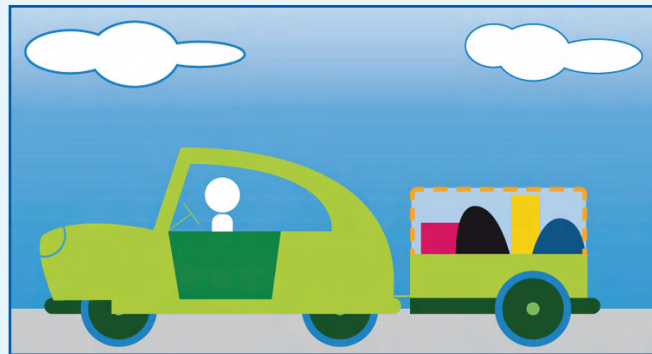
S'ils sont mal arrimés, les déchets peuvent s'envoler dans la nature et salir notre environnement alors que l'objectif est qu'ils rejoignent leurs filières de recyclage.

Au niveau de la sécurité routière, ils peuvent aussi être un danger sérieux pour les autres usagers. Depuis de nombreuses années, nous essayons de combattre la malpropreté.

Cette année, l'opération "Remorque bâchée, nature préservée" a pour objectif de lutter contre l'envoi des déchets et autres objets transportés par remorque.

En vous offrant ce filet, nous comptons sur vous pour :

- couvrir votre remorque lors de vos trajets vers les parcs à conteneurs,
- encourager vos connaissances à faire de même,
- prendre soin de ce filet, afin qu'il ne devienne pas trop rapidement un déchet.



Source : [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be)

### 18<sup>ème</sup> FOIRE BIO INTERNATIONALE

**La Cussignière à Gorcy les 19 et 20 octobre 2013**



Deux jours de fête et de découverte à la frontière belgo-luxembourgeoise !

120 exposants : alimentation bio, produits d'hygiène, artisanat, jardinage bio, textiles, habitat écologique, associations...

Animations (musique festive et populaire), 7 conférences, visite du marais de la Cussignière, dégustations, animation pour les enfants, atelier de jardinage, restauration bio...

**Samedi de 12h à 20h et dimanche de 10h à 18h.**

PAF : 4 euros (2 jours : 6 euros). Gratuit pour les moins de 12 ans.

Invité d'honneur : Professeur Dominique Belpomme

Renseignements au 0033(0)382.26.83.19.

Site : [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

La cellule de coordination du Contrat de Rivière y sera présente.

# Donnons vie à l'eau !

Enjeux pour  
une meilleure  
protection de l'eau  
en Wallonie.



**Dans le cadre de la politique européenne de l'eau, une enquête publique est organisée du 16/09/2013 au 17/03/2014 inclus.**

Suite à l'adoption des premiers plans de gestion, un deuxième cycle commence pour l'élaboration des seconds plans qui couvriront la période 2016-2021.

Un calendrier et un programme de travail sont proposés et soumis à enquête publique afin de mener à bien cette élaboration, jusqu'à l'adoption des futurs plans de gestion par le Gouvernement wallon à l'automne 2015.

11 grands enjeux ont été mis en évidence afin d'améliorer la gestion de l'eau en Wallonie et protéger nos ressources en eau de surface et souterraines.

Ce sont ces 11 « questions importantes » qui sont soumises à enquête publique et qui détermineront les grands axes d'action des futurs plans de gestion.

**Du 16 septembre 2013 au 17 mars 2014**, vous pouvez donc donner votre avis sur les 11 questions importantes, ainsi que sur la proposition de calendrier et de plan de travail, soit par courriel [eau@spw.wallonie.be](mailto:eau@spw.wallonie.be) ou soit par écrit à l'adresse suivante :

SPW-DGO3-Direction des eaux de surface,  
Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes.

Les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013. Vous pouvez les consulter ainsi que tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sur le site [eau.wallonie.be](http://eau.wallonie.be)

**Plus d'infos sur <http://environnement.wallonie.be/dce/>**



# SOS INVASIONS

1



3



4



2



5



6



7



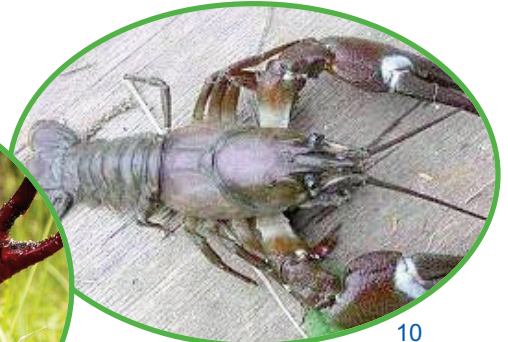
8



9



10



12



11



13



14



## Voici quelques exemples d'espèces animales invasives. Les reconnaissez-vous ?

1. Grenouille rieuse - 2. Grenouille taureau - 3. Coccinelles asiatiques - 4. Bernache du Canada - 5. Rat musqué  
6. Tortue de Floride - 7. Frelon asiatique - 8. Raton laveur - 9. Ecrevisse de Louisiane - 10. Ecrevisse Signal  
11. Ecrevisse turque - 12. Perche soleil - 13. Goujon asiatique - 14. Gibèle.